

96 B828

2203641

2203641

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE

ME A U X

Département de Seine & Marne

EXTRAIT des MINUTES du GREFFE du TRIBUNAL de
COMMERCE de MEAUX, Département de Seine & Marne.

Nous, **LE DIBERDER**, Président du Tribunal de Commerce de
MEAUX, en notre cabinet sis au Palais de Justice de ladite ville,

Avons rendu le **VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE DEUX**
l'ordonnance sur requête dont la teneur suit :

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX

ORDONNANCE

Nous, LE DIBERDER, Président du Tribunal de Commerce de MEAUX,

Vu la requête présentée et ci-après annexée,

Vu les motifs y exposés,

Vu les articles L 225-100 de la Loi du 24 juillet 1966 du Nouveau Code de Commerce et 121 du Décret du 23 mars 1967,

ACCORDONS à :

**SA UPC FRANCE
10, rue Albert Einstein
77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2**

RCS MEAUX 400 461 950

un délai supplémentaire **NON RENOUVELABLE** de **TROIS MOIS**, expirant le 30 septembre 2002, pour tenir l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Fixons les frais de greffe à la somme de 30,25 euros TTC à la charge de la requérante.

Fait à MEAUX, le 78/6/02

Pour expédition certifiée
conforme délivrée

P/o Le Greffier,

